20240925-24
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le **mercredi 25 septembre à 18h00,** les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **19 septembre 2024,** se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 19 septembre 2024
Nombre de présents	47	
Nombre de pouvoirs	10	Date de publication : 30 septembre 2024
Suffrages exprimés	57	

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gérard LE BAIL, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, M. Alain GODOT, Mme Christine BEYRIS BRU, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, M. Philippe DELMON, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Philippe CASTEL donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Albert AUZEMERY donne pouvoir à Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE,
Mme Caroline JAY donne pouvoir à M. Hervé DARRIGADE,
Mme Martine GAY donne pouvoir à M. Julien BAZUS,
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA,
M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON,
M. Thierry BOURDILLAS donne pouvoir à M. Gérard LE BAIL.

Conseillers communautaires absents et excusés :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Guillaume LAUSSU, M. Alexis ARRAS, M. Philippe CASTEL, M. Albert AUZEMERY, Mme Caroline JAY, Mme Martine GAY, M. Laurent LAFOURCADE, M. Henri BEDAT, M. Thierry BOURDILLAS.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : MOTION "POUR LA DÉFENSE D'UN SERVICE PUBLIC DE LA SANTÉ DE QUALITÉ" - CENTRE HOSPITALIER DAX CÔTE D'ARGENT

Monsieur le Président expose,

Les récentes annonces concernant un plan d'économies pour l'hôpital de Dax sont particulièrement préoccupantes pour tous nos concitoyens.

Il a été annoncé un projet de suppression de 30 à 40 emplois équivalent temps plein au total, à savoir personnels médicaux, paramédicaux et administratifs, dans un contexte d'accroissement d'activité sur un territoire qui connaît, de surcroît, un dynamisme démographique important.

Cette évolution va se concrétiser par la fermeture de 10 lits en court séjour gériatrique, 14 en soins médicaux et de réadaptation, 4 en orthopédie et traumatologie, 7 en cardiologie et pneumologie.

Comment ne pas voir dans ce plan d'économies un risque pour la qualité de service envers les patients ou futurs patients de l'hôpital de Dax ? S'agissant d'un plan pluriannuel, de nouvelles économies sont-elles envisagées dans le futur ?

La situation de l'hôpital de Dax est un exemple de la dégradation de la situation de l'hôpital public en France depuis plusieurs années. Ainsi, en 2014, 25 postes avaient déjà été supprimées au sein de l'établissement. L'hôpital public doit plus que jamais être doté des moyens financiers et organisationnels suffisants pour assurer son rôle de service public de la santé.

En l'état, la réorganisation de l'hôpital de Dax aura un impact négatif sur l'ensemble du dispositif d'accès aux soins.

Ce constat conduit à demander à l'Etat de préserver les fondements mêmes du service public (l'égalité d'accès aux soins et une prise en charge de qualité pour tous), ainsi que les moyens mis à disposition des professionnels de la santé qui interviennent au sein de ces établissements.

Par cette motion, le Conseil communautaire du Grand Dax demande par voie de conséquence :

- un plan de préservation des moyens pour le centre Hospitalier Dax - Côte d'argent ;

- qu'une trajectoire d'avenir pérenne, pour l'établissement, soit construite dans le dialogue social avec l'ensemble des acteurs de l'hôpital, trajectoire intégrant la sanctuarisation de l'autonomie de l'hôpital dacquois ;

- qu'une réflexion prospective sur le service public de la santé à l'échelle du département soit menée, réflexion devant éconduire toute exploitation politique, qui déstabiliserait inévitablement l'établissement.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la présente motion relative au centre Hospitalier Dax – Côte d'argent.

Article 2 : COMMUNIQUE à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la présente motion.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240926-20240925-24-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 25 septembre 2024

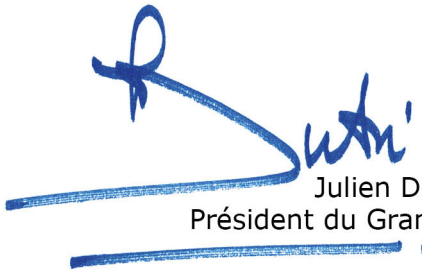

Julien DUBOIS
Président du Grand Dax